

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°343

FÉVRIER 2023

SPÉCIALE : DOSSIER CANDIDATURE PÔLES SAISON 2023-2024 PROCEDURE DE SÉLECTION

STRUCTURES D'ACCESSION NATIONALE : PÔLES FRANCE/ PÔLES ESPOIRS RATTACHÉS.

Les structures d'accèsion nationale, Pôle France et Pôles Espoirs rattachés à un Pôle France accueillent prioritairement les sportifs-ves du programme Génération 2024-2028 (sportifs-ves ayant déjà été sélectionnés en équipe nationale ou ayant pour objectif une sélection en équipe de France U19 ou U23). Elles se situent géographiquement à Lyon, Nancy, Nantes, Toulouse et Paris.

Les sportifs-ves qui souhaitent intégrer une structure d'accèsion nationale font acte de candidature en suivant le protocole ci-dessous

Dans un premier temps, en fonction du profil sportif et médical, la commission de sélection des structures d'accèsion nationale valide ou non la possibilité d'intégrer une structure d'accèsion nationale.

Dans un deuxième temps, en fonction du cursus scolaire/universitaire, du projet personnel et de la stratégie fédérale, une proposition géographique de structure sera soumise à l'athlète (réussite du double projet : sportif/étude).

A ce titre, et en lien avec [ParcourSup](#), il est fortement recommandé de porter des choix sur les 5 lieux d'accueils potentiels et d'en conserver auprès d'établissements scolaires ou universitaires proches de sa structure club dans l'éventualité où la candidature ne serait pas retenue à l'échelle nationale.

Concernant la plateforme [ParcourSup](#) nous vous rappelons que le sportif a jusqu'au 09 mars 2023 pour proposer ses vœux et jusqu'au 06 avril 2023 pour les confirmer. Afin de les aider dans cette démarche, la liste des formations aménagées ou aménageables des structures d'accèsion nationale est consultable via le lien [Filières d'Études](#).

En amont du dépôt de sa candidature, l'athlète devra prendre connaissance des [conditions et objectifs pour postuler](#).



Pour postuler :

1-Le candidat doit :

- se connecter sur le lien ci-dessous et compléter précisément le dossier de candidature

[FICHE CANDIDATURE](#)

2- Le candidat doit :

- se préinscrire sur la plateforme Portail suivi quotidien du sportif ([PSQS](#))

Le candidat recevra un email de la plateforme pour finaliser sa pré-inscription.

3- Le candidat doit :

- Adresser sous pli confidentiel son dossier médical à l'attention du docteur Frédéric MATON (siège de la FF Aviron à Nogent sur Marne (94)). Les examens obligatoires à réaliser sont téléchargeables via le lien suivant [dossier médical](#)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **6 avril 2023**.

La commission nationale de sélection se tiendra entre le **04 mai et le 17 mai 2023**.

STRUCTURES D'ACCESSION REGIONALE : PÔLES ESPOIRS RÉGIONAUX

Les structures d'accès territoriales, pôles espoirs régionaux accueillent prioritairement les sportifs-ves U17 et U19 licenciés dans les clubs de la ligue support d'un pôle espoir et ayant pour objectif d'intégrer une structure d'accès nationale. Ces structures se situent géographiquement sur les ligues des Hauts de France, de Normandie, d'Ile de France, de Nouvelle Aquitaine et de Sud Provence Alpes Côte D'Azur.

Les sportifs-ves qui souhaitent intégrer une structure d'accès territoriale font acte de candidature en suivant le protocole ci-dessous

La commission de sélection des structures d'accès territoriales, en fonction du profil sportif et médical, valide ou non la possibilité d'intégrer une structure régionale.

Pour les étudiants, nous vous rappelons qu'ils ont jusqu'au 09 mars 2023 pour proposer leurs vœux et jusqu'au 06 avril 2023 pour les confirmer sur la plateforme [ParcourSup](#).

En amont du dépôt de sa candidature, l'athlète devra prendre connaissance des [conditions et objectifs pour postuler](#).



Pour postuler :

1-Le candidat doit :

- se connecter sur le lien ci-dessous et compléter précisément le dossier de candidature

[FICHE CANDIDATURE](#)

2- Le candidat doit :

- se préinscrire sur la plateforme Portail suivi quotidien du sportif ([PSQS](#))

Le candidat recevra un email de la plateforme pour finaliser sa pré-inscription.

3- Le candidat doit :

- Adresser sous pli confidentiel son dossier médical à l'attention du docteur Frédéric MATON (siège de la FF Aviron à Nogent sur Marne (94)). Les examens obligatoires à réaliser sont téléchargeables via le lien [dossier médical](#)

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **6 avril 2023**.

La commission nationale de sélection se tiendra entre le **04 mai et le 17 mai 2023**.